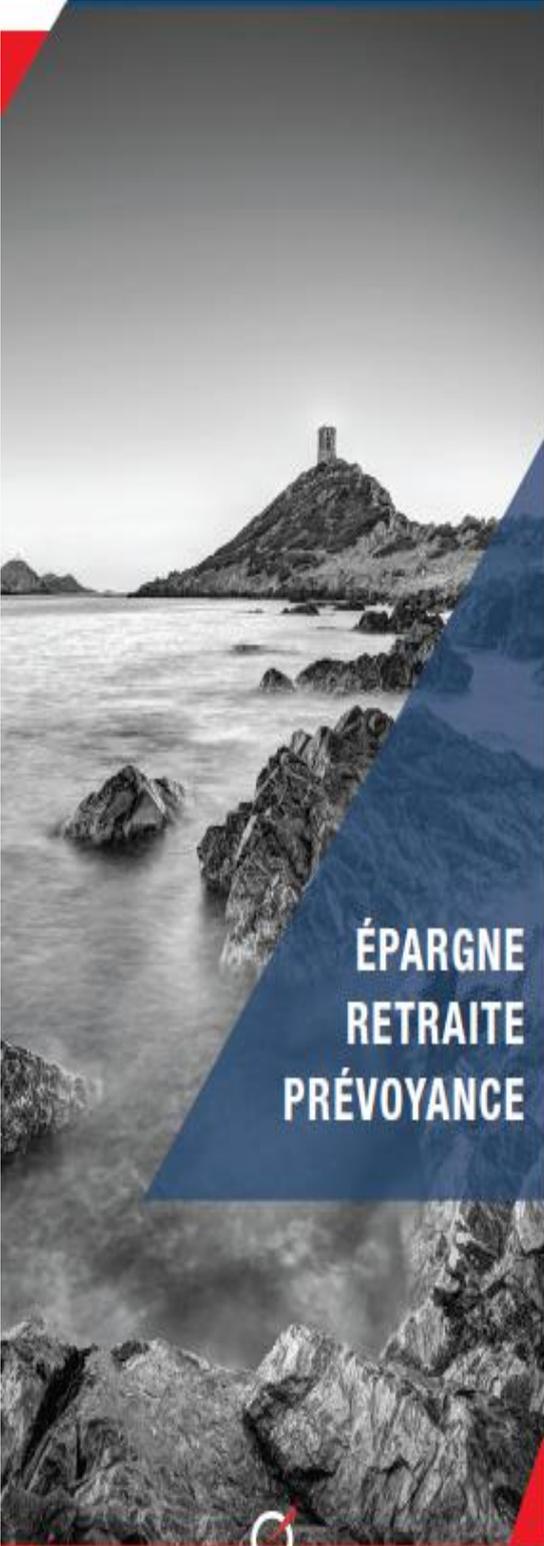


LES RETRAITÉS, LEUR RETRAITE ET L'AVENIR DES RÉGIMES

PAR SARAH LE GOUEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE
DE L'ÉPARGNE



ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

JUILLET 2019


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com

LES RETRAITÉS, LEUR RETRAITE ET L'AVENIR DES RÉGIMES

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| LES RETRAITÉS, MOINS INQUIETS POUR LEURS PENSIONS ? | 03 |
| LE RETRAITÉ ÉPARGNE D'ABORD PAR PRÉCAUTION PUIS... POUR SA RETRAITE ! | 04 |
| POUR LES RETRAITÉS, LA PRÉPARATION DE LA RETRAITE PASSE PAR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ET L'ASSURANCE VIE | 05 |
| RÉFORME DES RETRAITES, LES RETRAITES FAVORABLES AUX MESURES QUI PERMETTRONT DE PRÉSERVER LEUR NIVEAU DE VIE | 07 |
| <i>LES RETRAITÉS, SÉVÈRES À L'ÉGARD DU SYSTÈME ACTUEL DE RETRAITE</i> | <i>07</i> |
| <i>LES RETRAITÉS FAVORABLES À L'INTRODUCTION D'UNE DOSE CAPITALISATION</i> | <i>08</i> |
| <i>LES RETRAITÉS VALIDENT LES MESURES DE REPORT D'ÂGE</i> | <i>08</i> |

**ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE**

WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

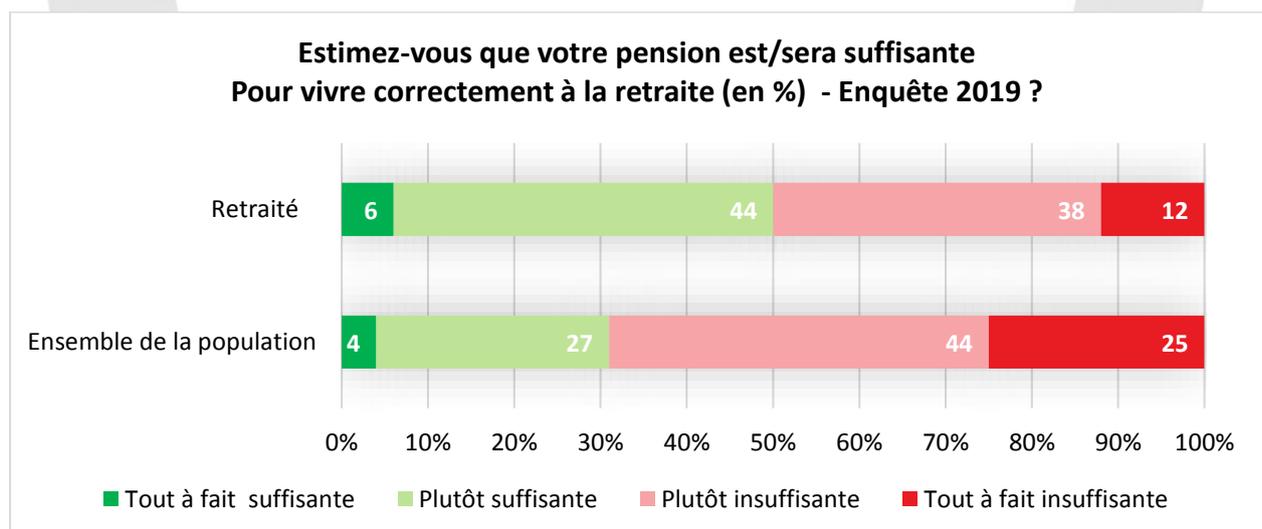
LES RETRAITÉS, LEUR RETRAITE ET L'AVENIR DES RÉGIMES

SARAH LE GOUZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

La France compte 16,3 millions de retraités en 2018. À horizon 2070, leur poids dans la population totale devrait fortement progresser pour s'établir à 24,5 millions. Dans le même temps, le nombre de cotisants qui devront assumer la prise en charge de notre régime par répartition augmenterait de manière plus modeste, passant ainsi de 28,3 millions aujourd'hui à près de 31 millions en 2070. Alors que dans ses dernières projections, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) reporte *sine die* l'équilibre des régimes et que les pouvoirs publics planchent sur une réforme d'envergure, cette étude s'intéresse au regard que portent les retraités sur leur situation actuelle et future. Réalisée à partir des résultats de l'enquête 2019 « Les Français, la retraite et l'épargne » du Cercle de l'Épargne et Amphitéa, cette étude tâche de mettre en avant les aspirations des retraités pour eux-mêmes et les générations à venir.

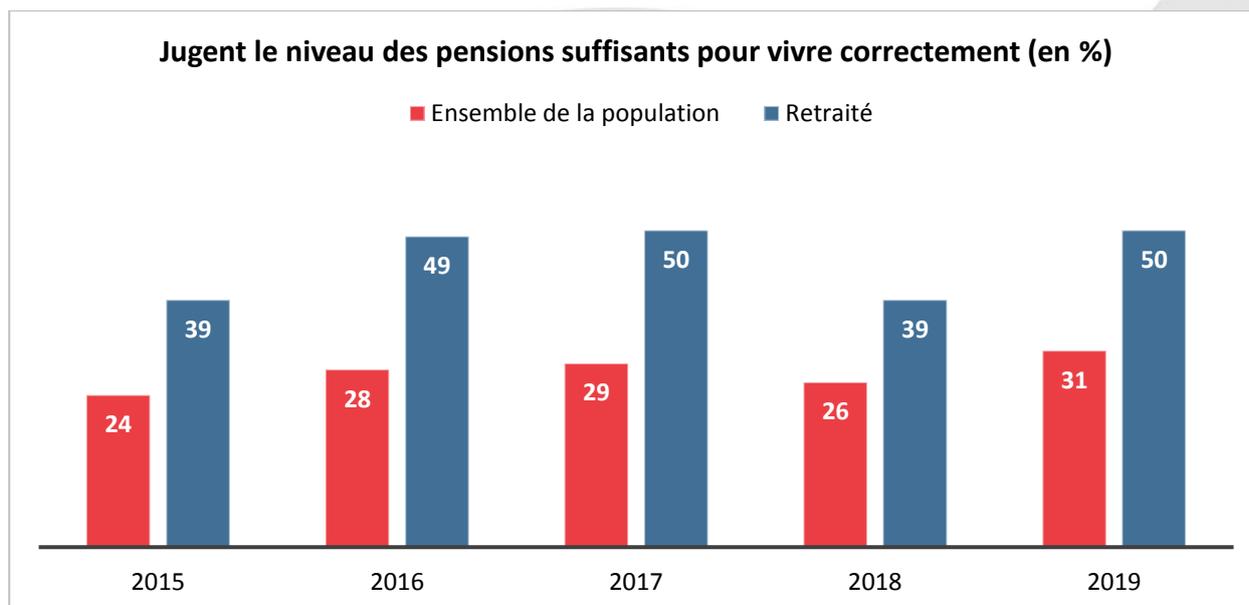
LES RETRAITÉS, MOINS INQUIETS POUR LEURS PENSIONS ?

En 2019, 31 % des Français pensent que leurs pensions sont ou seront suffisantes pour vivre correctement contre 26 % en 2018. 50 % des retraités jugent leur situation satisfaisante, cette année, contre seulement 39 % en 2018. Les retraités sont par ailleurs deux fois moins nombreux que la population totale à compter dans leurs rangs des répondants considérant que leur pension est « tout à fait insuffisante ».



Les retraités, comme l'ensemble des Français sont très sensibles aux annonces pouvant impacter leur pouvoir d'achat. Quand en 2018, dans un contexte de faible revalorisation des pensions, la hausse de la Contribution sociale généralisée (CSG) s'est imposée à nombre de retraités, ces derniers ont depuis profité des annonces du Président de la République destinées à endiguer la crise des « gilets jaunes ». De fait, les retraités affichent davantage de sérénité qu'en 2018.

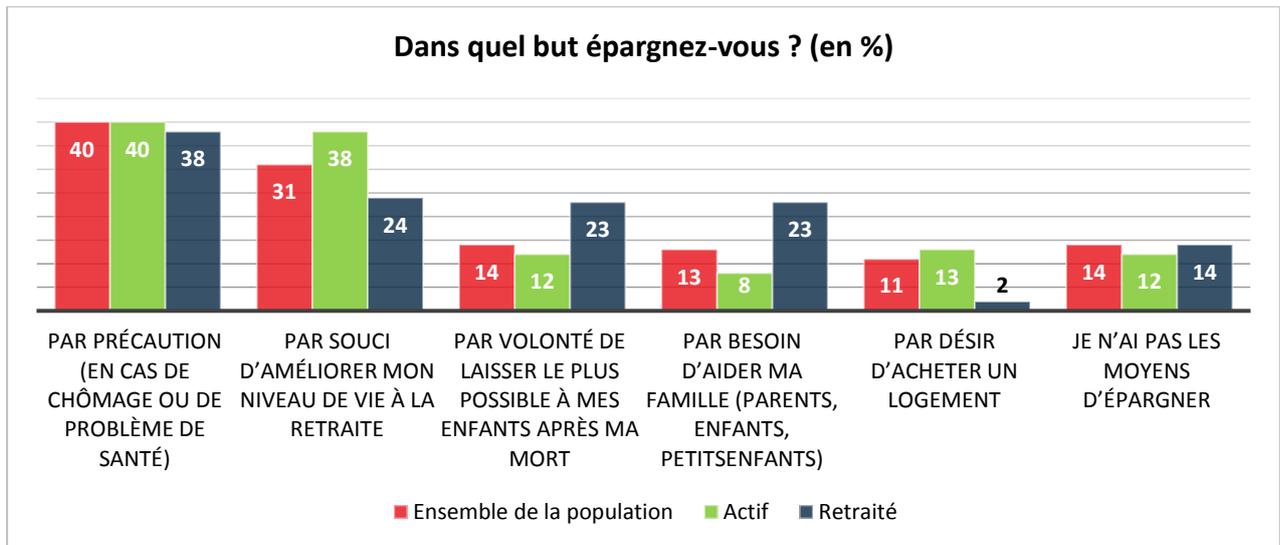
Les chiffres de 2019 sont conformes à ceux constatés dans nos enquêtes antérieures, en 2016 et 2017, où près d'un retraité sur deux estimait, en moyenne, disposer de pensions suffisantes pour vivre correctement. En revanche, 2015 qui a été marquée par le gel des pensions et la hausse des prélèvements s'est traduite par une montée des insatisfactions parmi les retraités avec des résultats similaires à ceux de 2018. Il convient de noter que les retraités, disposant d'un niveau de vie moyen supérieur à celui de la population Française prise dans sa globalité, restent néanmoins, par nature, moins pessimistes que le reste de la population.



Source : Enquête Cercle de l'Épargne /Amphitéa

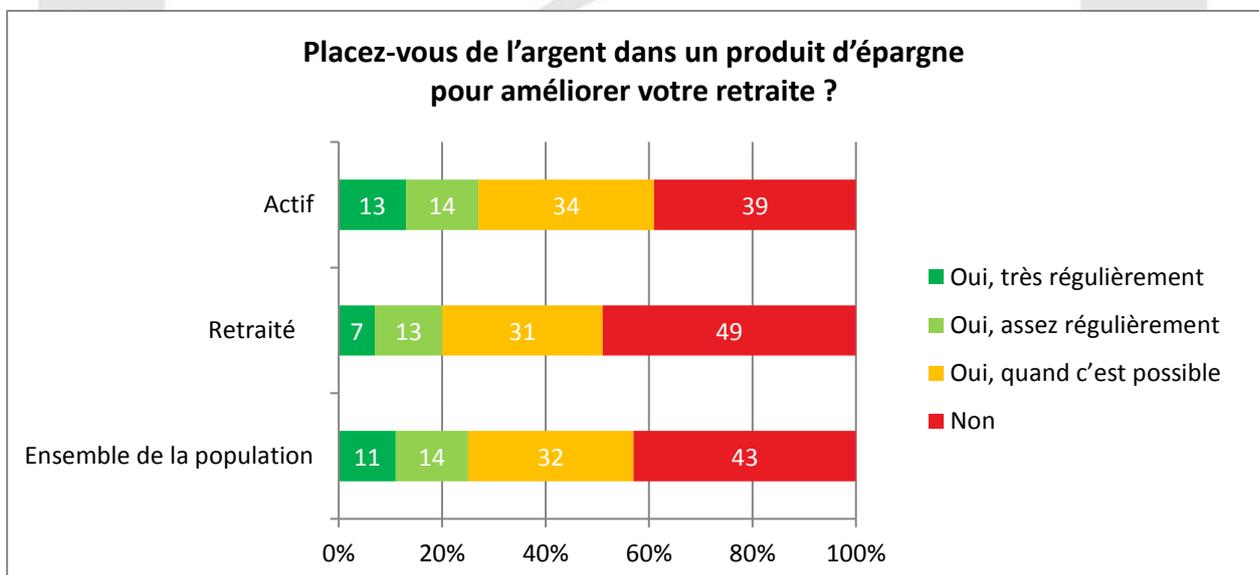
LE RETRAITÉ ÉPARGNE D'ABORD PAR PRÉCAUTION PUIS... POUR SA RETRAITE !

Les retraités – comme l'ensemble des Français – épargnent d'abord par précaution. Ils sont 38 % en moyenne à déclarer le faire dans ce but contre 40 % parmi les actifs et l'ensemble de la population. S'ils ne sont plus confrontés au risque lié au chômage, ils peuvent en revanche craindre une détérioration de leur santé à l'arrivée à un âge avancé. Cohérents avec le jugement qu'ils portent sur le niveau de leurs pensions de retraite, ils sont moins nombreux à indiquer épargner en vue d'améliorer leur niveau de vie à la retraite (24 % contre 38 % parmi les actifs et 31 % pour l'ensemble des Français pris dans leur ensemble). Cependant, contrairement aux idées reçues, cet objectif reste prioritaire pour près d'un retraité sur quatre et devance, mais de peu, l'épargne destinée à la transmission au profit des descendants ou à venir en aide à sa famille. Bien que davantage citées parmi les retraités que le reste de la population, ces deux motivations pour épargner ne sont avancées que par 23 % des retraités. Sans surprise, compte tenu du fort taux de détention d'immobilier parmi les retraités, ils ne sont que 2 % à indiquer dans notre enquête épargner en vue d'acquérir un logement.



Source : Enquête Cercle de l'Épargne /Amphitéa

Fort logiquement, la pratique de l'épargne-retraite est moins fréquente chez les retraités. Quand 61 % des actifs déclarent épargner en vue de leur retraite, et 57 % de la population totale, ils sont 51 % parmi les retraités. Néanmoins, ce résultat reste élevé. Par ailleurs, s'ils ne sont que 7 % à le faire très régulièrement, ils sont aussi nombreux que la moyenne des Français et que la moyenne des actifs à déclarer le faire assez régulièrement (13 % parmi les retraités contre 14 % pour les deux autres catégories étudiés) ou quand c'est possible (respectivement 31 % pour les retraités contre 32 % des Français et 34 % des actifs).

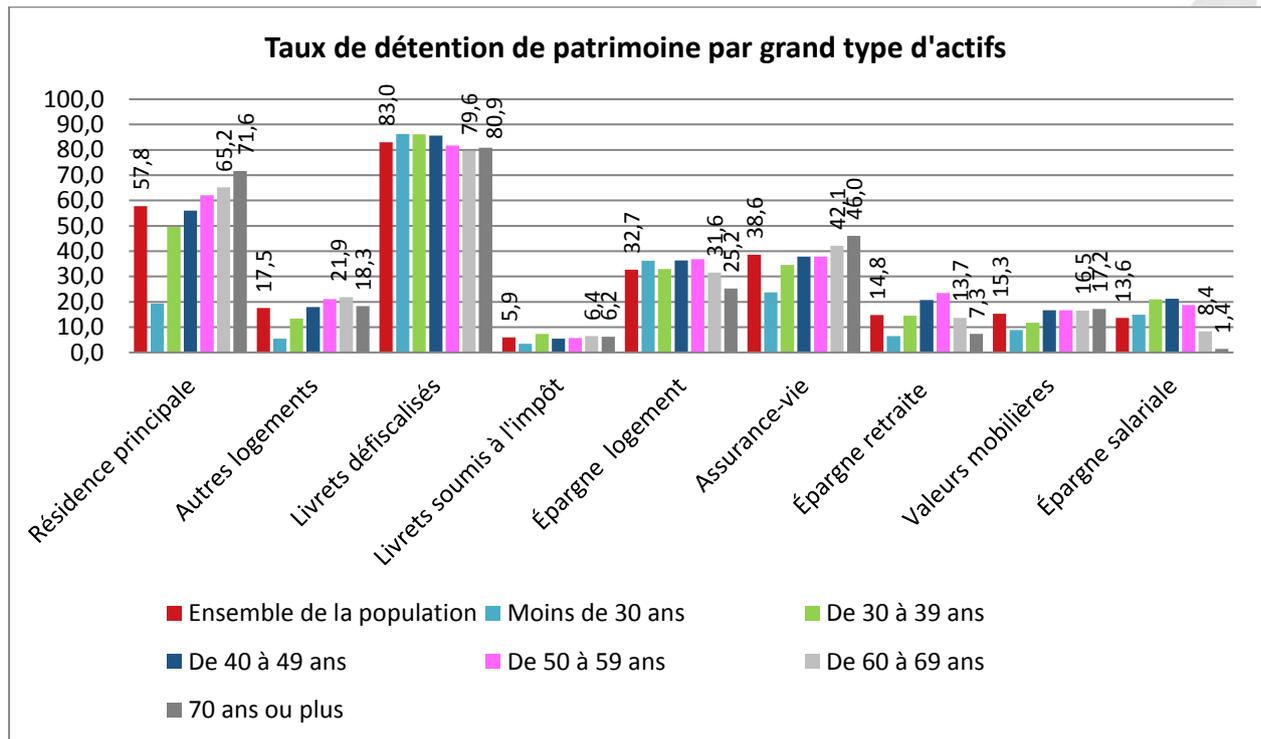


Source : Enquête Cercle de l'Épargne /Amphitéa

POUR LES RETRAITÉS, LA PRÉPARATION DE LA RETRAITE PASSE PAR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ET L'ASSURANCE VIE

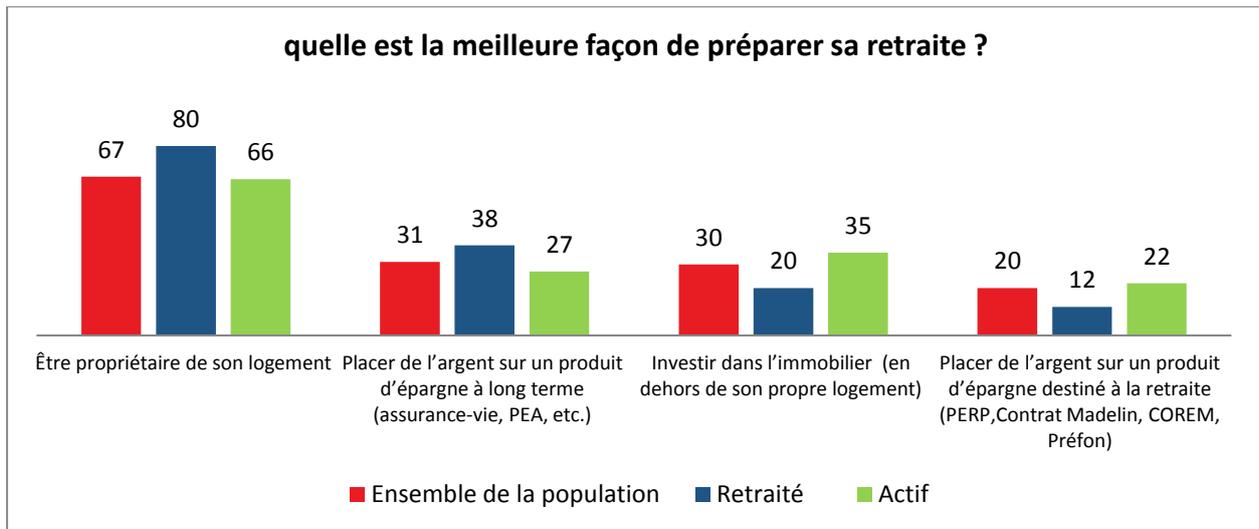
Les retraités sont des épargnants nets jusqu'à l'âge de 75 ans. Ils sont surreprésentés parmi les détenteurs d'assurance vie (42,1 % des sexagénaires et même 46 % pour leurs aînés contre 38,6 % en moyenne), et de biens immobiliers. Quand, en moyenne, le taux de détention d'un bien immobilier (résidence principale et autres biens) atteint 61,8 % au

sein de la population française, il s'établit à 68,8 % pour les 60-69 ans et avoisine les 75 % pour les 70 ans et plus. Dans le détail, le taux de détention de sa résidence principale qui est de 57,8 % en moyenne en France, croît avec l'âge pour atteindre plus de 71 % pour les 70 ans et plus. La possession d'autres logements (résidences secondaires et autres investissements locatifs) progresse également jusqu'à 70 ans (21,9 % de détenteurs parmi les 60-69 ans) avant de retomber à 18,3 % pour la tranche d'âge supérieure ; le recul, passé les 70 ans, étant généralement lié à la nécessité de financer notamment une entrée en dépendance ou d'accompagner ses descendants (enfants, petits-enfants).



Source : INSEE

Au regard de cette répartition du patrimoine des seniors, il n'est guère surprenant de constater dans notre enquête que les retraités plébiscitent la détention de son logement pour préparer sa retraite, avec respectivement 80 % de citations en faveur de cette solution contre 67 %, en moyenne, chez les Français et 66 % des actifs. Arrive ensuite l'épargne longue, et en particulier l'assurance vie, citée par 38 % des retraités soit 7 % points de plus que la moyenne nationale et même 11 points de plus que les actifs. L'investissement immobilier dans l'optique de la retraite attire moins les premiers concernés. Seuls 20 % des retraités l'envisagent pour compléter leurs revenus quand 30 % des Français et 35 % des actifs soutiennent cette solution. La gestion d'un bien locatif constitue une charge supplémentaire qui peut sembler compliquer à un certain âge et freine sans doute les retraités. Par ailleurs, ces derniers, familiers avec l'assurance vie, ont compris les avantages de ce placement qui offre de la souplesse et permet une plus grande disponibilité de son patrimoine. Il est en effet plus simple de mobiliser son assurance vie, à travers le versement d'une rente viagère pour répondre à un besoin de financement lourd tel que la perte d'autonomie que de faire appel à un patrimoine immobilier qui exige bien souvent une mise en vente préalable.

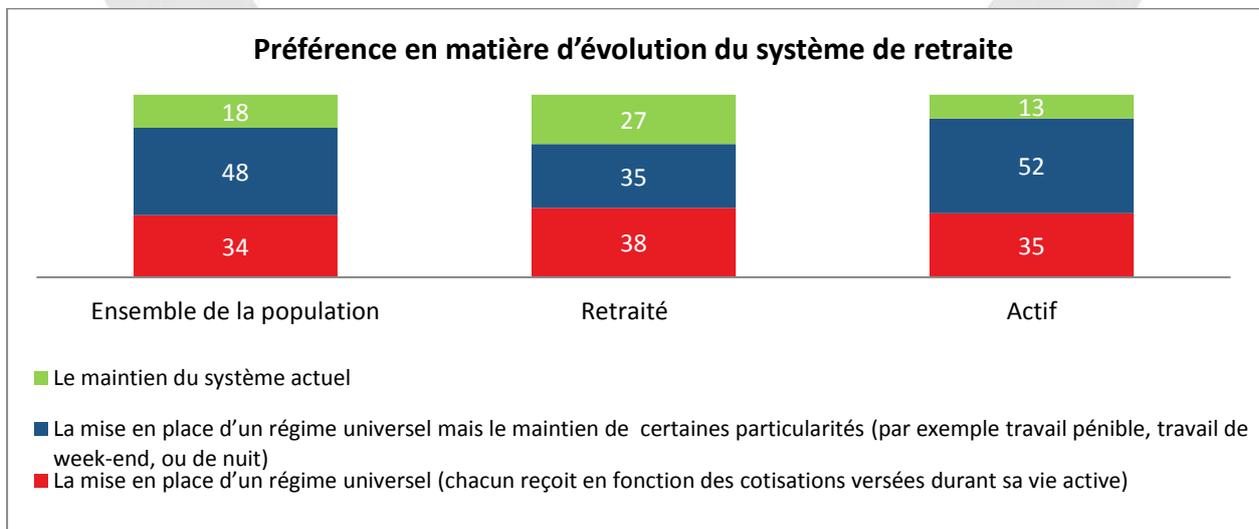


Source : Enquête Cercle de l'Épargne /Amphitéa

RÉFORME DES RETRAITES, LES RETRAITES FAVORABLES AUX MESURES QUI PERMETTRONT DE PRÉSERVER LEUR NIVEAU DE VIE

LES RETRAITÉS, SÉVÈRES À L'ÉGARD DU SYSTÈME ACTUEL DE RETRAITE

73 % des retraités soutiennent l'idée qu'il est nécessaire de réformer notre système de retraite. Un verdict qui peut sembler sévère au regard des apports de notre modèle de protection sociale qui verse aujourd'hui 324,5 milliards d'euros à plus 16 millions de retraités et qui leur permet de bénéficier d'une plus longue durée de vie en retraite du fait d'une liquidation des droits précoces et d'une espérance de vie à la retraite parmi les plus importantes de l'OCDE. Ces derniers disposent en outre d'un niveau de vie moyen supérieur d'environ 5 points par rapport à celui de la moyenne des Français et d'un taux de pauvreté nettement moindre à celui de l'ensemble de la population (respectivement 8 % contre 14 %). Il convient toutefois de noter que plus d'un retraité sur quatre (27 %) se déclare favorable au statu quo quand ils ne sont que 13 % parmi les actifs et 18 % pour l'ensemble des sondés.

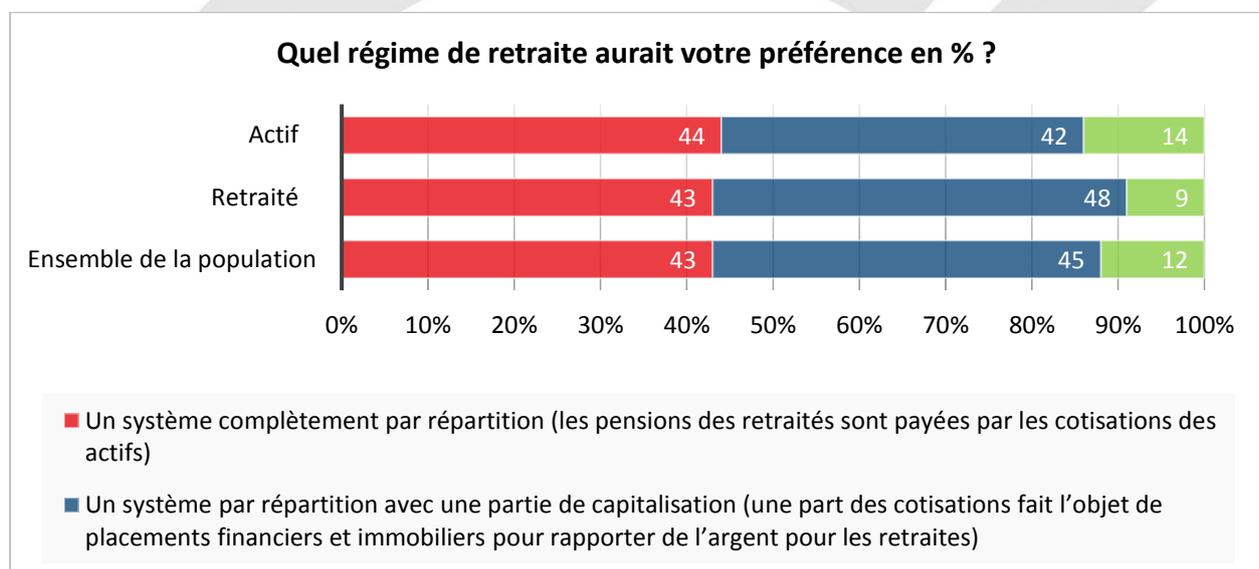


Source : Enquête Cercle de l'Épargne /Amphitéa

Les retraités soutiennent prioritairement (à une courte majorité) l'introduction d'un régime universel qui s'appliquerait indifféremment à tous les actifs quel que soit leur statut et qui conduirait à verser des pensions en fonction des cotisations versées durant sa vie active sur la base des mêmes règles de calcul. Il convient de rappeler que quel que soit le système retenu, ce dernier ne s'appliquera pas aux actuels retraités.

LES RETRAITÉS FAVORABLES À L'INTRODUCTION D'UNE DOSE CAPITALISATION

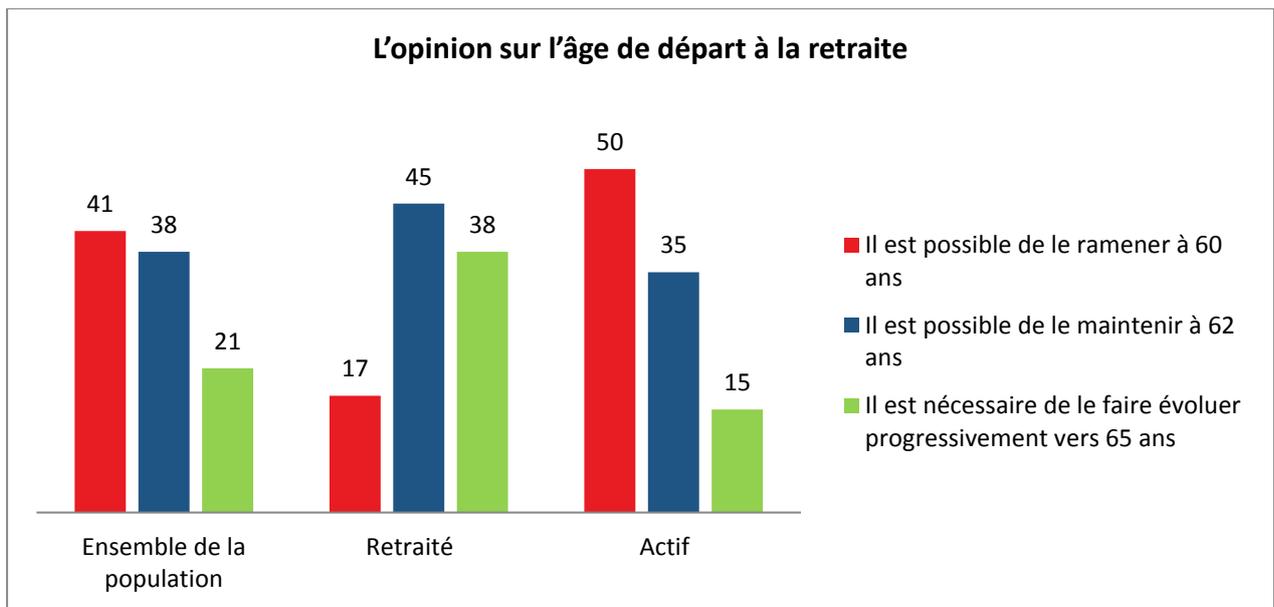
48 % des retraités aspirent à voir émerger un système mixte de retraites qui permettrait de placer une partie des cotisations versées dans des placements financiers et immobiliers, et 9 % sont même favorables à l'introduction d'un système qui reposerait totalement sur la capitalisation. Ils se démarquent peu du reste de la population sur cette question, simplement ils manifestent davantage que les actifs leur attachement à la mise en œuvre d'un dispositif équilibré qui associerait les deux modèles.



Source : Enquête Cercle de l'Épargne /Amphitéa

LES RETRAITÉS VALIDENT LES MESURES DE REPORT D'ÂGE

Les retraités qui ne sont, de fait, plus concernés par un éventuel report de l'âge de la retraite se distinguent des actifs sur cette question. Parmi les sondés, seuls 17 % des retraités estiment possible de revenir à la retraite à 60 ans quand un actif sur deux partage cet avis. Les retraités sont par conséquent plus nombreux à penser qu'un maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 62 est possible (contre 38 % en moyenne et 35 % des actifs) et à considérer un report progressif de cet âge à 65 ans nécessaire (38 % contre respectivement 21 % et 15 %). Disposant d'une meilleure connaissance des mécanismes sur lesquels repose notre système de retraite, ils ont compris que le niveau de leur pension repose sur les actifs. Dès lors plus longtemps ces derniers travailleront et plus le risque pour les retraités de voir leurs pensions diminuer s'éloigne.



Source : Enquête Cercle de l'Épargne /Amphitéa

Pour les retraités, la priorité est le maintien de leur pouvoir d'achat. En meilleure santé et plus mobiles que par le passé, les retraités ont aligné leur pratique de consommation sur le reste de la population. À ce titre, ils font du maintien de leur pouvoir d'achat leur priorité. Compte tenu du fait que l'apport des pensions versées par les régimes de base, complémentaires et supplémentaires compte pour 71 % des revenus des ménages retraités, il n'est guère surprenant que ces derniers apportent leur soutien à toutes les mesures susceptibles de valoriser leurs pensions actuelles ou futures ou, a minima, qui éviteraient qu'elles diminuent.

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercleredelegpargne.fr